

Mme LELU, Cheffe d'Etablissement

LTP Le Bon Sauveur

1 rue Elisabeth de Surville

B.P 331

50001 Saint-Lô Cedex

☎: 02.33.72.53.53

@V.S viescolairebonsauveur@gmail.com

☎ 02.33.72.53.57

Saint-Lô, le 9 juillet 2024

CIRCULAIRE DE RENTREE

Madame, Monsieur,

Vous recevez ci-joint les différents documents nécessaires à la préparation de la rentrée. Je vous communique également ci-dessous les informations utiles.

➤ FERMETURE D'ETE

L'établissement sera fermé du 12 juillet au soir au 19 août à 8H. En dehors de cette période, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

➤ DATES DE RENTREE : La rentrée s'effectuera à partir du **Lundi 2 septembre**.

↳ L'accueil des élèves se fera dans la cour du Lycée et selon le calendrier suivant :

CLASSES	INTERNES	DEMI-PENSIONNAIRES EXTERNES
2 ^{ndes} Générale et Technologique 2 ^{ndes} Prof ASSP	Lundi 2 septembre 9h00	Lundi 2 septembre 10H00
1ères ST2S Term ST2S	Mardi 3 septembre 9H00	Mardi 3 septembre 10H00
1ères Prof ASSP Term Prof ASSP	Mardi 3 septembre 9H00	Mardi 3 septembre 10H00
CAP AEPE	Lundi 2 septembre 13H00	lundi 2 septembre 13H30

Le Lundi 2 septembre 2024 à 10h15: Réunion pour les élèves de 2ndes prof et leur famille pour une présentation des modalités d'entrée et de fonctionnement du Lycée professionnel. Ce type de rencontre ne se présentera pas très souvent, aussi, il serait préférable qu'un maximum de parents soit présent !

↻ Le règlement du premier mois ou du premier trimestre sera à régler dès réception de la facture de septembre (voir tarifs de facturation).

Tous les règlements par chèques doivent être établis à l'ordre de :

▶▶▶ OGEC DES ECOLES DU BON SAUVEUR SAINT-LO

➤ RAPPEL ARBS

Ci-joint à la circulaire une fiche ARBS vous informant des modalités concernant les livres scolaires : Les manuels sont à commander sur le site > (arbs.com).

Un tutoriel, pour vous faciliter les démarches est en ligne sur le site de l'établissement ecoles-du-bon-sauveur.fr

RAPPEL : Commande à passer avant le 15 Août pour une livraison dans l'établissement le jeudi 5 septembre et le Lundi 9 septembre pour leur dernière présence dans l'établissement.

Vous pouvez passer commande même si la validation de votre demande « Atouts Normandie » n'a pas été faite par l'établissement.

Pas de nouveaux manuels pour les les CAP AEPE

ATTENTION : 🗨 **Atouts livres scolaires** : Je crée mon compte et je demande mon rattachement à l'établissement sur le site atouts.normandie.fr à partir du 1er juillet 2024. Alors, connectez-vous vite ! Anciens et nouveaux élèves.

La liste des fournitures sera donnée à la rentrée par chaque enseignant.

➤ TENUES PARTICULIERES :

↻ **SPORT** : Une tenue de sport est obligatoire. Les grandes marques n'améliorent pas les performances sportives !

↻ **2ndes BAC Prof** et **CAP AEPE** : Une tenue de TP conforme est obligatoire. Le Conseil Régional subventionne cet achat en totalité. L'établissement s'occupe de contacter une entreprise qui prendra les tailles et les pointures des élèves :

Le Mercredi 4 septembre 2024

IMPORTANT : Tout élève entrant en bac prof ASSP doit obligatoirement être vacciné contre la coqueluche et l'hépatite B ou du moins avoir commencé ces vaccinations. Un dosage d'anticorps sera demandé à la rentrée ou en cours d'année en fonction des dates et lieux de stage

CALENDRIER SCOLAIRE 2024/2025 (*)

TOUSSAINT	Du vendredi 18/10 au soir au lundi 04/11 au matin
NOEL	Du vendredi 20/12 au soir au lundi 06/01 au matin.
HIVER	Du vendredi 07/02 au soir au lundi 24/02 au matin.
PRINTEMPS	Du vendredi 4/04 au soir au mardi 22/04 au matin
AUTRES CONGES	<p>*<u>Jeudi 1 mai</u> : Pas de cours du <u>mercredi 30 avril au soir</u> au lundi 05 mai au matin. Mercredi 30 avril après-midi : cours avec l'emploi du temps du vendredi 2 mai matin.</p> <p>* <u>Jeudi 8 mai</u> : Pas de cours du <u>mercredi 07 mai au soir</u> au lundi 12 mai au matin. Mercredi 07 mai après-midi : cours avec l'emploi du temps du vendredi 9 mai après-midi</p> <p>*Pont de l'Ascension: pas de cours du mercredi 28 mai midi au lundi 02 juin au matin</p> <p>*Lundi de Pentecôte : 09 juin</p>

(*) Les apprenties CAP AEPE doivent se rapprocher du calendrier reçu afin d'avoir le planning de congés qui leur est propre.

Le Lundi midi 2 septembre, tous les élèves des classes de 2nde (internes, demi-pensionnaires et externes) sont attendus au pique-nique et nous comptons sur la présence de chacun. Ce pique-nique est offert par l'établissement et se déroulera, en fonction du temps, sur les extérieurs du lycée.

Le jeudi 12 septembre : Les 3 classes de 2^o seront en journée d'intégration au Parc Bayeux Aventures. Le prix d'entrée (16,50€) est à la charge des familles, (chèque à l'ordre de OGEC des Ecoles du Bon Sauveur à remettre au professeur principal à la rentrée). L'établissement prend en charge le transport. Pique-nique à prévoir pour les externes

Les élèves en stage en fin d'année scolaire veilleront à être disponibles jusqu'au 4 Juillet car toute journée de stage non effectuée devra être impérativement récupérée avant les vacances d'été (exigence des examens).

Les élèves de 2nde Professionnelles, 1ères, et Terminales reçoivent une allocation pour la réalisation de chaque PFMP. Pour faciliter le versement de cette dernière (responsabilité du rectorat), il est demandé que chaque élève, quelque soit son âge, soit titulaire d'un compte bancaire ou postal personnel, domicilié dans la zone SEPA.

Tout élève entrant en classe de 2^{nde} professionnelle ou technologique sera doté au cours du premier trimestre, d'un ordinateur fourni par la Région.

➤ **ASSURANCE SCOLAIRE :**

Merci de fournir une attestation d'assurance, si vous avez choisi de ne pas adhérer à la mutuelle Saint-Christophe.

➤ **TRANSPORT SCOLAIRE 2024-2025**

Pour les élèves du Saint-Lois, inscription sur le site saint-lo-agglo.fr. Attention date limite d'inscription avant majoration de 20€ **le 2 Aout.**

Pour les autres, rendez-vous sur nomad-car@normandie.fr et laissez-vous guider. Attention date limite d'inscription avant majoration de 20€, **le 31 juillet.**

Photos de Classe : **lundi 9 Septembre.**

➤ **RAPPELS REGLEMENT INTERIEUR :**

✓ Nous vous informons qu'il n'y a pas **d'infirmière scolaire** dans l'Etablissement. Les élèves internes devant suivre un traitement doivent fournir la photocopie de l'ordonnance.

↪ **Nouveaux élèves et élèves déjà scolarisés au Lycée :** Le règlement intérieur vous a été transmis. Vous devez avoir signifié votre acceptation par la signature de l'accusé réception. Si vous ne l'avez pas eu, veuillez le réclamer en vie scolaire.

Dans l'attente de démarrer l'année prochaine, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de passer de bonnes vacances.

La Cheffe d'établissement,
Mme Lelu